

ANNA GIELAS

University of Cambridge,
Royaume-Uni

CORRESPONDANCE

Dr. Anna Gielas
University of Cambridge
Lensfield Road
Cambridge, CB2 1ER
Royaume-Uni
E-mail :
anna.gielas@post.harvard.edu

Traduction : Jacques Rossier



Reconnaître les victimes de la traite des êtres humains

MOTS-CLÉS

Traite des êtres humains, caractéristiques permettant d'identifier les victimes, aide aux victimes, secret professionnel

Image en haut : Lorsque les victimes de la traite des êtres humains entrent en contact avec des médecins-dentistes, ces derniers peuvent identifier et aider les victimes. (Image: Adobe Stock)

RÉSUMÉ

Les victimes de la traite des êtres humains vivent isolées de la société, c'est pourquoi il est difficile pour la police et les autorités judiciaires de leur venir en aide. Cependant, des recherches menées auprès de survivants ayant été sauvés montrent que les victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, en particulier, entrent en contact pendant leur captivité avec les médecins-dentistes ; ces derniers ont donc une position privilégiée, dans leur pratique profes-

sionnelle, pour reconnaître et aider ces victimes. Les problèmes médico-dentaires les plus fréquents que présentent ces victimes sont la perte de dents, l'inflammation des gencives et les symptômes bucco-dentaires de maladies sexuellement transmissibles (MST). Le médecin-dentiste doit informer la victime de ses droits et, après avoir obtenu son consentement, avertir soit une organisation de soutien, soit la police.

Introduction

La Suisse est considérée comme un pays cible des trafiquants d'êtres humains. Le Conseil fédéral qualifie la traite des êtres humains de « phénomène sous-estimé » et « peu connu », car les trafiquants isolent rigoureusement leurs victimes de la société. Des entretiens avec des survivants de la traite des êtres humains aux États-Unis suggèrent que 87,8 % des répondants avaient des contacts avec des membres du personnel médical ou médico-dentaire pendant leur captivité. Cela s'applique aux victimes contraintes de se prostituer. La raison semble en être le rôle de la bouche et de la cavité buccale dans l'attractivité de la victime et donc dans les gains financiers des trafiquants.

Caractéristiques médico-dentaires potentiellement liées à cette problématique

Le problème médico-dentaire le plus courant est la perte de dents. Elle survient dans la plupart des cas signalés à la suite de l'exposition à la violence et à la malnutrition. Quant aux migrations dentaires et aux urgences orthodontiques, elles peuvent être la conséquence d'un bâillonnement de longue durée et d'une alimentation forcée. En conséquence d'une prophylaxie insuffisante, on peut également observer des inflammations des gencives. Lors de l'examen des gencives, il convient de rechercher les signes de maladies vénériennes.

Autres caractéristiques distinctives

Le patient peut sembler confus, et ne pas connaître la date exacte ni le lieu où il se trouve (nom de la ville). Lorsque vous faites l'anamnèse, recherchez un nombre élevé de partenaires sexuels et des incohérences basiques. Si un patient n'a pas de pièce d'identité et que son accompagnant est en possession des documents, cela peut être un autre indice d'une affaire de traite d'êtres humains. Lorsque l'accompagnant insiste pour rester constamment avec le patient et qu'il y a des tensions entre le patient et l'accompagnant, ce comportement peut également être le signe d'un trafic d'êtres humains. En outre, les trafiquants mettent l'accent sur un traitement rapide et sont moins intéressés par les mesures de prévention.

Possibilités d'action

Si possible, l'accompagnant sera isolé de la victime présumée. Si l'accompagnant insiste pour jouer le rôle d'interprète, le personnel médico-dentaire pourra solliciter une assistance linguistique immédiate par le biais du service d'interprète téléphonique (voir encadré) et demander à l'accompagnant de prendre place dans la salle d'attente.

Il convient de noter qu'en raison d'expériences traumatisantes – en rapport avec la prostitution forcée, par exemple –, un traitement dentaire peut être extrêmement bouleversant et stressant pour le patient. Il est donc primordial de demander et de prendre en considération les souhaits du patient.

La victime présumée doit être informée de ses droits. Les victimes de la traite d'êtres humains en Suisse ont droit à : des soins médicaux et psychologiques ainsi qu'un soutien social, matériel et juridique ; une protection en cas de risque pour leur vie ou leur intégrité physique ; un hébergement d'urgence ; une indemnisation et réparation morale ; une aide au retour dans le pays d'origine ; une aide à l'intégration sociale en Suisse si le retour dans le pays d'origine n'est pas possible ; une protection dans le cadre de la procédure pénale contre les trafiquants.

Service d'interprétation par téléphone

www.0842-442-442.ch/telefondolmetschdienst.html
Téléphone 0842 442 442

Il faut ensuite obtenir l'accord de la victime pour contacter la police et/ou un centre d'aide aux victimes. À cet égard, le consentement explicite joue un rôle crucial, faute de quoi une violation du secret professionnel pourrait advenir.

Aspects juridiques

Sans le consentement explicite du patient, le personnel médico-dentaire n'est pas autorisé à divulguer à des tiers les informations relatives au patient, notamment aux interprètes, à la police et aux services d'aide aux victimes (art. 321 du Code pénal suisse). Certaines dispositions cantonales prévoient des exceptions en ce qui concerne le secret professionnel. Il est nécessaire de se renseigner sur la réglementation du canton concerné.

À tous les autres égards, les dispositions légales sur la protection des enfants et des adultes s'appliquent.